

FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

Place Albert 1^{er}, 13, B – 6530 Thuin (Belgique), tél : +32.71.59.12.38, Internet : <http://www.fci.be>

PRINCIPES DE BASE DE LA FCI POUR LES JUGES D'EXPOSITIONS

DES CHIENS APTES À REMPLIR LEUR FONCTION PREMIÈRE



Table des matières

INTRODUCTION	3
POINTS À SURVEILLER	4
EXIGENCES COMMUNES À TOUS LES CHIENS.....	4
DISHARMONIE ET CONSTRUCTION	4
RESPIRATION	5
DENTS.....	5
YEUX	5
FLACCIDITÉ DE LA PEAU	5
OBÉSITÉ/SURPOIDS	6
TEMPÉRAMENT ET COMPORTEMENT	6
ROBE FOURNIE ET TOILETTAGE	6
PRÉSENTATION DU CHIEN.....	6
RÉPERTORIER LES PROBLÈMES	7

INTRODUCTION

Ces principes de base s'adressent aux juges d'exposition de la FCI et aux autres juges d'exposition qui officient dans le cadre d'expositions et d'événements organisés par les membres de la FCI.

Le juge d'exposition a pour tâche de préserver les caractéristiques extérieures et internes de chaque race conformément au standard de race approuvé. En d'autres termes, la tâche principale d'un juge consiste à juger et évaluer les chiens selon le standard de race et à estimer leur potentiel en tant que reproducteurs en vue d'assurer de futures générations. Cela ne doit jamais s'effectuer au détriment de la santé et du bien-être des chiens. Les chiens doivent toujours être aptes à remplir la fonction pour laquelle ils ont été créés, développés et élevés.

Il incombe donc au juge de connaître le standard de race, ainsi que les problèmes de santé et de comportement qui peuvent se présenter pour chaque race. Le juge doit être particulièrement attentif aux caractéristiques propres aux races qui tendent à l'exagération, susceptibles de proliférer au sein de la race et d'avoir une influence négative sur la santé du chien concerné.

De plus, afin de contribuer à la préservation et au développement d'une race donnée, les juges sont invités à tenir compte, dans toute la mesure du possible, des aspects liés à la santé et au bien-être de la race, et à consigner clairement leurs observations dans les rapports qu'ils rédigent sur les chiens lors des jugements. Les chiens doivent toujours être aptes à remplir leur fonction première.

Lors du jugement en exposition, aucune déviation grave par rapport au comportement spécifique d'une race ne doit être tolérée. Toute déviation aura pour conséquence la disqualification du (des) chien(s).

Le juge doit garder à l'esprit qu'un chien de pure race présentant des exagérations susceptibles de mener à des problèmes de santé, de comportement ou de mobilité, doit être exclu de l'élevage et ne peut donc jamais obtenir un « Excellent ».

Lorsqu'un juge remarque des problèmes dans la race qu'il juge, il peut se procurer un formulaire qui lui permet de dresser une liste succincte des problèmes spécifiques à la race qu'il a décelés. L'organisation canine nationale auprès de laquelle le chien est enregistré s'appuiera sur cette liste pour ajuster les règles d'élevage et améliorer la santé de la race concernée.

POINTS À SURVEILLER

Il est capital que chaque juge continue d'officier avec le même regard positif qu'auparavant et sélectionne des lauréats corrects du point de vue du type et de la qualité d'ensemble, des chiens qui incarnent le type idéal de la race conformément au standard de la FCI adopté pour cette race.

La critique doit toujours être rédigée de manière positive, mais il importe de faire preuve de précision et de franchise eu égard aux questions qui se posent en matière de santé et de bien-être, si celles-ci ont influencé l'évaluation et/ou le classement du chien.

Comme précédemment, le juge doit évaluer ce qu'il voit lors de la qualification et du classement du chien ; les déviations doivent être jugées selon leur degré d'imperfection, et il n'y a aucun lien systématique entre défaut et qualification. Les exagérations au niveau de la construction et les défauts affectant la santé du chien sont plus graves que les problèmes esthétiques. Les juges sont priés d'attacher une importance accrue lorsqu'ils examinent si un chien est en bonne santé, en particulier au moment de décerner un CAC et/ou un CACIB.

Ces directives communes en matière de santé et de comportement doivent être appliquées systématiquement, même si une race est peu représentée dans les expositions du pays où le juge officie. Nous avons besoin de juges à même d'évaluer et de juger les chiens de manière cohérente, quel que soit le nombre d'inscriptions qu'une race donnée compte dans les expositions. C'est la condition sine qua non d'une politique d'élevage qui privilégie santé et qualité.

La liste des points communs à surveiller ne doit pas être considérée comme une énumération des défauts entraînant la disqualification pour les races dont les standards répertorient déjà des motifs de disqualification !

Certains défauts fréquemment observés, mais sans lien avec les questions d'exagération et de santé propres à des races données, n'ont pas été répertoriés dans ce document, mais doivent également être relevés lors du jugement.

EXIGENCES COMMUNES À TOUS LES CHIENS

Les juges doivent prêter attention aux problèmes suivants dans TOUTES les races. Il est préférable d'octroyer aux chiens présentant ces problèmes le qualificatif « Bon » ; ils ne peuvent jamais obtenir un qualificatif supérieur à « Très bon ». Ils ne peuvent en outre prétendre au CAC et/ou CACIB.

DISHARMONIE ET CONSTRUCTION

En position « fixe » ou en mouvement, le chien doit apparaître comme un ensemble équilibré. Tous les chiens doivent être capables de se mouvoir sans problème, et chaque chien doit en faire la preuve suffisante lors du jugement.

RESPIRATION

Tous les chiens doivent être à même de respirer sans difficulté, qu'ils soient en position « fixe » ou en mouvement.

Il convient donc d'accorder une attention particulière aux exagérations susceptibles de faire obstacle à une respiration saine, telles que :

- une respiration très bruyante et/ou une détresse respiratoire audible ;
- des narines très petites et pincées, ou des narines obstruées par de la peau.

DENTS

La dentition du chien doit s'être développée conformément au standard.

Il faut accorder une attention particulière aux exagérations de la mâchoire et de la dentition telles que :

- des mâchoires inférieures trop étroites et faibles ;
- des canines inversées, qui peuvent aller jusqu'à s'enfoncer dans la voûte palatine (palais);
- des dents exagérément petites ;
- des mâchoires qui ne s'emboîtent pas.

YEUX

Tous les chiens doivent avoir les yeux secs et brillants, ne présentant aucun signe d'inconfort.

Il faut accorder une attention particulière aux exagérations susceptibles de causer une (des) irritation(s) des yeux, telles que :

- des yeux exagérément grands et globuleux ;
- des bords de paupières relâchés et des paupières tombantes ;
- une inflammation visible et/ou des yeux larmoyants ;
- des yeux trop petits et/ou trop enfoncés.

FLACCIDITÉ DE LA PEAU

Tous les chiens doivent présenter une peau saine, ne présentant aucun signe d'inconfort.

Il faut accorder une attention particulière aux exagérations susceptibles de causer une (des) irritation(s) cutanée(s), telles que :

- des plis cutanés en excès et une peau lâche, tels que la truffe et/ou les yeux sont recouverts de peau ;
- une flaccidité de la peau excessive sur le corps, les membres et la tête.

OBÉSITÉ/SURPOIDS

Une augmentation du nombre de chiens en surpoids a récemment été constatée. Une fois dans le ring, certains chiens ont des difficultés à se mouvoir/à respirer en raison de leur excès de poids.

Une mauvaise alimentation est souvent à l'origine du problème, mais le manque d'exercice peut également être en cause, de même que divers problèmes de santé. Lorsque le juge n'est plus en mesure de sentir les côtes, lorsque les reins ne sont plus marqués et que le chien n'est pas capable de se mouvoir/de respirer correctement, celui-ci ne doit jamais obtenir le qualificatif « Excellent ».

TEMPÉRAMENT ET COMPORTEMENT

Tous les chiens doivent témoigner d'un bon tempérament dans le ring ; ils doivent en outre se comporter en adéquation avec les conditions de vie dans la société actuelle. Un comportement spécifique à la race doit être admis, mais il n'est pas souhaitable que le chien fasse preuve d'une timidité excessive, de réticence ou d'un tempérament trop vif.

Un comportement agressif ou peureux ne doit jamais être toléré pendant le jugement de la race/du chien, et doit entraîner la disqualification du (des) chien(s) concerné(s).

ROBE FOURNIE ET TOILETTAGE

La robe ne doit pas être fournie au point d'entraver les mouvements et/ou la vision du chien.

PRÉSENTATION DU CHIEN

On constate de plus en plus fréquemment que, dans le ring, les races sont présentées au bout d'une laisse tendue et d'un collier serré, que le chien soit en mouvement ou immobile. Cela ne favorise pas le bien-être du chien ; en outre, cela l'empêche de bouger correctement et entrave totalement ses mouvements, aussi bien naturels que spécifiques à la race.

Les chiens doivent être présentés au bout d'une laisse non tendue et de manière naturelle, et se mouvoir correctement, conformément aux spécificités de leur race. Il est interdit de tirer le chien vers le haut par le cou et/ou par la queue.

Il est interdit de préparer un chien à l'aide de quelque substance que ce soit qui modifierait la structure, la couleur ou la forme de la robe, de la peau ou du nez. Seuls sont autorisés le toilettage, la coupe, le peigne et la brosse.

Tout exposant qui ne respecte pas les règles en vigueur en matière de présentation des chiens doit quitter le ring. Même si cela n'affecte pas directement la santé ou le comportement du chien, le juge peut choisir de ne pas évaluer le chien ou de lui octroyer une qualification inférieure.

RÉPERTORIER LES PROBLÈMES

Il est capital que chaque juge prenne conscience qu'il/elle contribue à l'évolution de l'élevage et de la santé d'une race. Il n'est pas rare que les juges jettent les bases (positives ou négatives) de l'évolution d'une race.

C'est pourquoi nous invitons les juges, lorsqu'ils ont évalué une race au sein de laquelle ils ont relevé des problèmes de santé et/ou de comportement, à remplir un document standard. Le résultat peut ensuite être transmis aux clubs de races afin de permettre à ceux-ci de prendre en compte l'évolution de la race.

Ce document sera mis à disposition lors des expositions nationales et internationales. Les clubs de races sont également invités à l'utiliser, car la plupart des chiens de la race qu'ils représentent sont susceptibles d'être présentés dans le cadre de leurs spéciales de race.

La version anglaise fait foi.

Approuvé par le Comité Général de la FCI lors de la réunion tenue à Helsinki en octobre 2013.